



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3124 - Participation aux investissements des collèges privés

#### Subventions d'investissement aux établissements scolaires privés sous contrat avec l'Etat - Programme 2012

#### Rapport n° CP/2012/492

#### Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

#### Résumé :

Le Conseil Général apporte son soutien aux travaux réalisés par les établissements scolaires privés sous contrat. Le crédit inscrit au budget est réparti par la commission permanente.

Onze établissements scolaires privés sous contrat d'association avec l'Etat, désignés ci-après, ont déposé une demande de subvention d'investissement pour les travaux qui seront entrepris au courant de l'année 2012.

Je vous rappelle que le Conseil Général subventionne les travaux de réhabilitation et de grosses réparations, de construction, d'économie d'énergie, de mise en sécurité et de mise en conformité. Le taux de subvention est fixé à 10 % du coût TTC estimé des travaux subventionnables pour le 1<sup>er</sup> degré et à 30 % pour les collèges dans la limite de 10 % des dépenses annuelles de l'établissement diminuées des forfaits d'externat incombant à l'Etat et aux collectivités territoriales (plafond loi Falloux pour le second degré).

Conformément à l'article L. 151-4 du code de l'éducation, ces dossiers ont été soumis, pour avis, au conseil académique de l'éducation nationale qui s'est réuni au Rectorat le 23 mai 2012.

#### **Institution Sainte Philomène – Haguenau**

L'Institution Sainte Philomène accueille 1388 élèves : 484 au 1<sup>er</sup> degré, 495 collégiens et 409 lycéens.

La demande de subvention présentée par cet établissement concerne la quatrième tranche des travaux pour le nouveau restaurant scolaire (part collège), ainsi que des travaux d'économie d'énergie.

Ces travaux sont estimés à 241 880 € TTC dont 238 653 € sont subventionnables.

Conformément aux critères d'intervention en vigueur, l'Institution Sainte Philomène pourrait bénéficier d'une subvention de **71 596 €** (plafond loi Falloux non atteint).

#### **Collège des Missions Africaines – Haguenau**

Le Collège des Missions Africaines accueille 587 élèves dont 27 au 1<sup>er</sup> degré et 560 au collège.

Cet établissement sollicite le concours financier du Département pour des travaux d'économie d'énergie et de mise en sécurité, ainsi que de mise en conformité/accessibilité avec la nécessité de faire des travaux d'extension du bâtiment (1<sup>ère</sup> tranche). Ces travaux sont estimés à 528 845 € TTC et sont subventionnables en totalité (24 327 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 504 518 € pour le collège).

Le Collège des Missions Africaines pourrait donc bénéficier d'une subvention de **121 073 €** dont 2 433 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 118 640 € pour le collège (plafond loi Falloux dépassé – montant écrêté).

#### **Institut St-Joseph – Matzenheim**

L'établissement accueille 549 élèves, dont 81 au primaire et 468 collégiens.

Le dossier présenté par cet établissement concerne la quatrième tranche des travaux de la nouvelle chaufferie bois (collège uniquement), des travaux de rénovation complète de salles de classe, des travaux de sécurité et d'économie d'énergie, de câblage informatique de salles de classe. Le coût de ces travaux qui ne concernent que la partie « collège », est estimé à 464 594 € TTC et est subventionnable à hauteur de 361 277 €.

L'Institut St-Joseph pourrait bénéficier d'une subvention de **108 383 €** (plafond loi Falloux non dépassé).

#### **Institution Notre Dame de Sion – Strasbourg**

L'Institution Notre Dame de Sion accueille 1 040 élèves, 413 dans le premier degré et 627 collégiens.

Le programme 2012 concerne des travaux pour la rénovation et le réaménagement des toilettes du bâtiment 1, des travaux d'économie d'énergie et d'assainissement dans la cour.

Le coût est estimé à 192 843 € TTC ; le montant subventionnable s'élève à 181 082 € soit 71 269 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 109 813 € pour le collège.

L'Institution Notre Dame de Sion pourrait bénéficier d'une subvention de **40 071 €**, à savoir 7 127 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 32 944 € pour le collège (le plafond fixé par la loi Falloux n'est pas atteint).

#### **Conseil Protestant de l'Éducation de Strasbourg (organisme gestionnaire de l'entité "Le Gymnase Lucie Berger et Jean Sturm")**

L'effectif s'élève à 2 008 élèves, soit :

- Établissement Lucie Berger (maternelle à 5<sup>e</sup>) : 851 élèves
- Gymnase Sturm (4<sup>e</sup> à la terminale) : 1 157 élèves.

Le CPES a validé un programme quadriennal (2010-2013) de travaux sur les 2 sites. Pour 2012, il s'agit de travaux de mise aux normes et de mise en conformité, de travaux d'économie d'énergie et de divers travaux sur structure.

Ils concernent les trois niveaux d'enseignement, la subvention sera donc calculée au prorata des élèves du primaire et du collège.

Le coût des travaux est estimé à 570 925 € TTC dont 370 105 € sont subventionnables, recalculés au prorata du primaire et du collège soit 275 762 € (149 632 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 126 130 € pour le collège).

Le CPES pourrait bénéficier d'une participation financière de **52 802 €**, à savoir 14 963 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 37 839 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

#### **Collège Episcopal Saint Etienne – Strasbourg**

L'établissement accueille 1743 élèves : 378 élèves au primaire, 732 collégiens, 568 lycéens et 65 élèves en classes préparatoires.

Le Collège St-Etienne sollicite une subvention du Département pour des travaux de câblage et d'économie d'énergie estimés à 137 408 €.

Ces travaux concernent le collège et le lycée, la subvention sera donc calculée au prorata des collégiens. Ils sont subventionnables à hauteur de 77 374 €.

Le Collège Episcopal St-Etienne pourrait bénéficier d'une subvention pour la partie collège de **23 212 €** (plafond loi Falloux non atteint).

### **Institution La Providence**

La Providence accueille 1 432 élèves : 373 dans le 1<sup>er</sup> degré et 1059 collégiens (734 à Strasbourg et 325 à l'annexe de Vendenheim).

La demande de subvention présentée par cet établissement concerne la poursuite de la mise en conformité des installations électriques et de sécurité, des travaux dans les laveries des 2 restaurants scolaires.

Les travaux sont estimés à 481 780 € et sont subventionnables à hauteur de 398 222 € (99 420 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 298 802 € pour le collège).

La Providence pourrait bénéficier d'une subvention de **99 583 €** à savoir 9 942 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 89 641 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Ecole Sainte Anne – Strasbourg**

Cet établissement accueille 940 élèves dont 504 écoliers et 436 collégiens.

Les travaux prévus durant l'été 2012 concernent la rénovation totale de 4 salles de classe, des travaux d'économie d'énergie (remplacement de chaudières, sous-station de chauffage).

Ils sont estimés à 402 300 € et sont subventionnables à hauteur de 374 463 € (139 185 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 235 278 € pour le collège).

L'Ecole Sainte Anne pourrait bénéficier d'une subvention de **84 502 €**, dont 13 919 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 70 583 € pour le collège.

### **Ecole AQUIBA – Strasbourg**

L'Ecole Aquiba accueille 504 élèves dont 198 écoliers, 189 collégiens et 117 lycéens.

Les travaux prévus concernent la création d'un foyer pour les élèves par la transformation de deux salles de classe.

Ils sont estimés à 56 755 € dont 37 155 € sont subventionnables. Ils concernent les trois niveaux d'études ; la subvention est donc calculée au prorata des élèves du premier degré et du collège.

L'Ecole Aquiba pourrait bénéficier d'une subvention de **5 685 €**, dont 1 449 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 4 236 € pour le collège.

### **Institution Notre-Dame – Strasbourg**

L'institution Notre Dame accueille 1100 élèves, dont 411 écoliers, 318 collégiens et 371 lycéens.

Les travaux concernent la 1<sup>ère</sup> phase du réaménagement de l'espace de l'ancien restaurant scolaire. Ces travaux sont estimés à 300 000 € TTC. Ils concernent les trois niveaux d'études ; le montant subventionnable est donc recalculé au prorata des élèves du premier degré et du collège, soit un total de 198 000 € (111 000 € pour le premier degré et 87 000 € pour le collège).

L'Institution Notre Dame pourrait bénéficier d'une subvention de **37 200 €** dont 11 100 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 26 100 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Séminaire de Jeunes – Walbourg**

Le Séminaire de Jeunes accueille 671 élèves : 23 élèves au primaire, 393 collégiens et 255 lycéens.

Le dossier présenté par le Séminaire de Jeunes concerne la climatisation des chambres froides et de la salle des serveurs informatiques et des travaux de peinture consécutifs aux travaux de mise en sécurité.

Ces travaux sont estimés à 18 577 € TTC et sont subventionnables en totalité. Le montant subventionnable est recalculé au prorata des élèves du 1<sup>er</sup> degré et des collégiens, soit 637 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 10 881 € pour le collège.

La subvention proposée pour le Séminaire de Jeunes s'élève à **3 328 €** dont 64 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 3 264 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Concernant **l'incidence financière** de ces propositions de subventions, le montant total des aides s'élève à **647 435 €**. Les crédits disponibles sur l'enveloppe budgétaire concernée n° 35484 (204-20422-221) s'élevaient à 620 000 €. Aussi, un crédit complémentaire de 27 435 €, opéré par transfert de crédits en DM1 et donc neutre pour le budget départemental, permet l'attribution de ces aides.

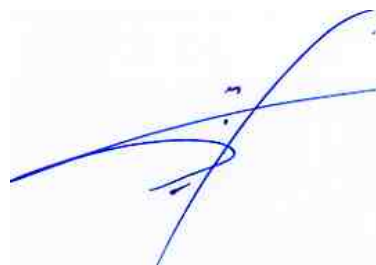
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, sous réserve du vote de la DM1, d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 647 435 € aux établissements scolaires privés sous contrat figurant aux tableaux annexés.*

*Elle approuve par ailleurs la convention-type annexée au rapport relative aux modalités de financement des travaux et autorise son président à signer les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.*

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL